

Service instructeur
Services des Transports Scolaires

N° 2008-4-3-7

Service consulté

PARTICIPATION DU DEPARTEMENT A UNE ETUDE DE DEPLACEMENT DANS LA VALLEE DE KAYSERSBERG

Résumé : *La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg sollicite l'aide du Département pour la réalisation d'une étude sur les déplacements et la mobilité dans la Vallée de Kaysersberg. Nos modalités d'intervention sont fixées par le Schéma Départemental des Transports. Le montant demandé est de 13 720,00 euros.*

1. Le contexte

Le territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg est desservi par deux lignes régulières départementales et par un réseau de circuits scolaires dont la Communauté assure l'organisation locale sur délégation du Département. Ces divers services ont pour principale vocation les déplacements scolaires et l'accès aux pôles urbains.

La Communauté souhaite améliorer l'accessibilité aux équipements et aux services locaux. Elle recherche également les solutions permettant de maîtriser la progression du trafic sur la RN 415.

A cette fin, elle envisage la création de services locaux complémentaires au réseau départemental. Elle s'interroge également sur les attentes de la clientèle touristique, deuxième ressource de la Vallée.

2. La démarche proposée

La Communauté souhaite faire appel à un prestataire pour une étude de mobilité avec pour objectifs :

- la connaissance des flux de déplacement et les attentes du public ;
- les pistes d'amélioration des transports collectifs existants ;
- la recherche des solutions de transports complémentaires (transport à la demande...) et leur évaluation financière.

L'étude serait conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté, qui passerait les procédures de marchés afférentes

3. La participation du Conseil Général

Les études réalisées par les Communautés de Communes pour la connaissance des déplacements et le développement des transports collectifs sont subventionnables par le Département au taux de 50 % appliqué à la dépense T.T.C. La dépense subventionnable est plafonnée à 27 440,00 euros T.T.C.

Ces modalités de participation ont été votées par le Conseil Général du 10 novembre 2000, la Commission Permanente ayant compétence pour le suivi des dossiers.

La prévision de dépense étant de 30 000 euros T.T.C, je propose donc d'approuver une subvention de 13 720,00 euros (plafond de 27 440,00 euros T.T.C. x 50 %).

4. Les suites de l'étude

Les conclusions de l'étude seront présentées à un comité de pilotage dirigé par la Communauté, avec la participation du Conseil Général.

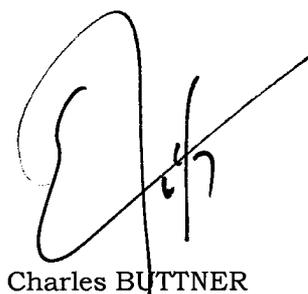
L'étude est susceptible d'aboutir à un projet de création de services complémentaires locaux de transport. Ces services donneront lieu à la passation d'un "contrat thématique transports" par la Communauté et le Département.

Ce type de service est subventionnable par le Conseil Général au taux de 50 % du déficit de fonctionnement (dépenses d'exploitation - recettes commerciales) avec un plafond de 3,02 euros par habitant.

En conclusion, je propose donc :

- d'accorder à la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg une subvention de 13 720,00 euros à prélever sur le chapitre 65 - nature 65734 - fonction 81 - programme A091 pour la réalisation d'une étude de déplacements dans la Vallée ;
- de participer au comité de pilotage de cette étude.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER